

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré – Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles - Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - Démolition des immeubles Ibsen, Paul Bur et Andersen – Autorisation de la Ville**

Monsieur PRIBETICH, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, il convient d'autoriser l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon à engager les démarches nécessaires à la démolition des immeubles Ibsen, Paul Bur et Andersen.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des objectifs de dédensification du logement social, de mixité de l'habitat et de diversification des fonctions urbaines dans le quartier.

À la suite des décisions qui ont déjà été prises au terme de précédentes délibérations du Conseil Municipal, lors de ses séances des 31 janvier et 26 juin 2000, 25 juin 2001 et 9 mai 2005, relatives à l'Opération de Renouvellement Urbain et, notamment, à la destruction des immeubles des Lochères, Billardon, Marc Seguin 1 et 2, et Magellan, il est proposé que la Ville donne son accord à cette démolition, étant précisé qu'elle accordera la plus grande attention aux conditions de relogement des familles, ce dernier étant confié à l'OPAC en concertation étroite avec les habitants.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur les dispositions suivantes.

Le Conseil,

- Vu les articles L.443-15-1 et R.443-17 du code de la construction et de l'habitation,
- Vu la circulaire n°98/96 du 22 octobre 1998 relative aux démolitions de logements locatifs sociaux,

1. donne son accord à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon pour que ce dernier engage les démarches permettant d'obtenir, auprès de Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, un arrêté de démolition des

immeubles Ibsen, Paul Bur et Andersen, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles;

2. prend acte de l'engagement de l'OPAC de rembourser par anticipation l'ensemble des capitaux restant dus qui ont été affectés au financement des opérations relatives à ces immeubles ;

3. dit que les garanties d'emprunts consenties par la Ville seront en conséquence annulées.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**